

Sujet : [INTERNET] enquête publique "parc éolien de SAINT SULPICE"

De : Sophie DRIEUX <sophie.drieux@mairie-arnaclaposte.com>

Date : 20/12/2021 18:24

Pour : "pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr" <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

A L'attention du Président de la commission d'enquête

Bonjour,

Par ce présent mail, je tenais à vous informer de certains éléments sur le projet du "parc éolien de St Sulpice" qui touche sur le territoire de la commune d'Arnac La Poste.

Une partie de ce parc est située sur le secteur dit du Noyer où se trouvaient des périmètres de protection de captages d'eau potable. Actuellement abandonnés pour problème de conformité, ces captages font l'objet d'études par la syndical CoulGart'eau pour une remise en service compte tenu des problèmes d'approvisionnement en eau potable en période d'étiage sur la Gartempe. Ces captages ont été retenus lors de la phase 3 de l'étude par le cabinet LARBRE en charge de ce travail (voir extrait du rapport en pièce jointe). Il n'est pas envisageable que l'installation des 3 éoliennes prévues sur le secteur des captages du Noyer viennent compromettre l'utilisation éventuelle de ces captages, l'accès à l'eau potable pour les citoyens devant être une priorité.

De plus, Il est important de maîtriser le développement de l'éolien sur notre territoire afin d'éviter tout phénomène d'encercllement du bourg d'Arnac La Poste et de prendre en compte la co-visibilité entre les projets et les installations déjà existantes. En effet, à ce jour, existent déjà les parcs éoliens de La souterraine et d'Azerables visibles depuis notre commune sur la partie Est et Nord- Est. Un autre projet citoyen d'éoliennes dit des "Terres Noires" porté par ABO WIND et VEN 87 dont le permis a été accordé, concerne le secteur de Martinet situé sur notre commune dans la partie sud.

Je vous confirme donc que cette zone d'implantation potentielle du projet de parc éolien de St Sulpice pourrait compromettre la réutilisation des captages d'eau potable du Noyer et provoquer le phénomène d'encercllement de la commune d'Arnac La Poste par des éoliennes.

En conséquence, j'émetts un avis défavorable à ce projet comme l'a déjà fait mon conseil municipal par délibération en date du 9 décembre 2021.

Bien cordialement,

Sophie DRIEUX

Maire d'Arnac La Poste



— Pièces jointes : _____

Extraits du rapport SDAEP de COUL GART EAU.pdf

30 octets

Extraits du rapport SDAEP de COUL GART EAU

V. ACTION E : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

V.1.1. ACTION E1-SENSIBILISATION DES UGEs SUR LA RESSOURCE EN EAU

L'objectif de cette action (complémentaire de l'action D3a) est d'informer et d'inviter les collectivités locales à préserver les ressources « historiques » du territoire ainsi que leur environnement :

Cette action pourrait prendre la forme d'un colloque annuel qui regrouperait les services eau potable. Les thèmes abordés pourraient être les suivants (piste de travail) :

- Point sur le bilan hydrique du territoire (rétrospective et projection)
- Protection et suivi de la ressource en eau – Périmètres immédiats, rapprochés et éloignés
- Les outils à dispositions...

Action E1 – Animation d'un colloque* 500 à 5000 € /an

*mutualisation possible avec action D3a

V.1.2. ACTION E2-MISSION DE PROTECTION DES RESSOURCE EN EAU

Le PRPDE est le garant de l'application de la DUP. Si les propriétaires fonciers et exploitants sont destinataires des arrêtés de DUP lors de leurs délivrances, des dérives peuvent être observées les mois ou années suivantes.

Il est donc nécessaire d'informer, de sensibiliser et de rappeler les enjeux et les risques sanitaires.

Sur l'ensemble du territoire du SIAEP COUL GARTEAU, nous préconisons un suivi annuel de l'ensemble des ressources des différentes UGEs et cela même si les ressources ne sont pas/plus en service aujourd'hui :

- Etat et pratiques sur le PPI, PPR et PPE si existant
- Jaugeage de la ressource (périodicité adaptée à la situation)
- Suivi qualitatif (périodicité adaptée à la situation)

Cette mission pourrait être mutualisée par les UGEs, un poste d'animateur « ressource » pourrait être créé en ce sens.

Action E2a – Suivi des ressources en eau..... 50 000 € /an

A noter que ce profil de poste peut être subventionné jusqu'à 80 %.

soit par UGE (13 UGE) et subventionné à 80 % : 800 €/an

De plus, des frais annexes liés à l'entretien et au suivi sont attendus. Dans une première approche, nous estimons à 2000 €/an/ ressources ces frais (débroussaillage, courrier, acquisition foncières, accompagnement des propriétaires fonciers – exploitants du PPR...)

VI.4.2. COMMUNE DE ARNAC LA POSTE

La commune est composée de deux Unité de Distribution :

- UDI de Vitra – La Grande Vallade (en service)
- UDI alimentée via COUL GART EAU en substitution des ressources de :
 - La Font Tournant
 - Noyer – Puy Roger

On notera que l'alimentation via COUL GART EAU est née du fait de l'absence de subventions pour la neutralisation des sources. Le dernier étiage connu (105 m³/j en cumulé) des deux ressources permet de subvenir aux besoins de pointe de 80 m³/j de l'UDI.



Ces sources ayant fait l'objet d'une abrogation par la commune des DUP. L'eau est aujourd'hui mise à la disposition des agriculteurs au droit de la station de pompage.

D'un point de vu qualitatif, l'eau est naturellement agressive et peu minéralisée. Un traitement de type neutralisation / désinfection est préconisé.

Au total il est nécessaire de procéder à :

- | | |
|--|--------------|
| • L'actualisation des arrêtés de DUP – étude et travaux : | 50 000 € HT |
| • Remise en état de la station de pompage | 100 000 € HT |
| • Remise en état de la canalisation de refoulement des eaux (le présent chiffrage n'intègre pas le renouvellement des 1100 mètres de canalisation) | |
| • Construction d'une station de neutralisation : 10 m ³ /h | 400 000 € HT |

Le coût du scénario D1 : est de 550 000 € HT